

Régie Eau et Assainissement

DÉCISION N° 2026-046

Objet : Adaptation des plans de financement relatifs à la mise à jour et réalisation des schémas directeurs eau potable et assainissement 2026 et demandes de subventions

Le Président de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération,

VU le Code Général de collectivités territoriales,

VU la délibération n°05 du conseil communautaire du 09 avril 2026, et notamment son alinéa 17, autorisant le président par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sans limite de montant lorsque l'opération a été approuvée par le conseil, notamment dans le cadre de l'approbation d'un programme de travaux,

VU la délibération n°16 du conseil communautaire du 17 juin 2026 approuvant le programme d'opérations du service eau et assainissement, et autorisant le président à solliciter des aides financières pour le programme travaux du service eau et assainissement et prévoyant que les adaptations du plan de financement résultant des notifications de subvention pourront être approuvées par décision du Président, dans le cadre de sa délégation, sous réserve du respect des crédits inscrits au budget approuvé par le conseil communautaire,

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise à jour et de la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement pour les communes et les groupements de communes, les plans de financement prévisionnels indiqués dans le programme travaux 2026 approuvé par la délibération n° 16 du conseil communautaire du 17 juin 2026 ont été établis sur la base d'une estimation,

PROGRAMME TRAVAUX INVESTISSEMENT ET PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS				PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL*				
BUDGET	COMMUNE	OPERATION	MONTANT OP PREVISIONNEL HT	AERMC	CD04	ETAT	Auto- financement	ANNÉE RÉALISATION
EAU	Mirabeau-Mallemoisson- Aiglun-Chaffaut	MàJ SDAEP	218 000 €	50%	20%		30%	2026
ASS	Mirabeau-Mallemoisson- Aiglun-Chaffaut	Mise à jour du SDASS	264 000 €	50%	20%		30%	2026
EAU	Selonnet	Réalisation du SDAEP Selonnet	57 000 €	50%	20%		30%	2026
ASS	Chateau Arnoux Volonne	SDA Château Arnoux Saint Auban / Volonne	156 000 €	50%	20%		30%	2026
ASS	Malijai	SDASS Malijai	67 000 €	50%	20%		30%	2026
ASS	Peyruis	SDASS Peyruis	100 000 €	50%	20%		30%	2026

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2026

Application agréée E-legalite.com

22_DN-004-200067437-20260731-DECISION_26

CONSIDERANT que les estimations ont été affinées et que les plans de financements sont donc ajustés.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'adaptation des plans de financement définitifs ci-dessous :

Mise à jour des schémas directeurs Eau potable : Mirabeau - Mallemoison - Aiglun - Le Chaffaut Saint Jurson				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Assistance à maîtrise d'ouvrage	4 115 €	Subvention AERMC	50%	108 500 €
Mise à disposition marchés subséquents	960 €	Subvention CD04	20%	43 400 €
Schéma directeur	190 000 €	Auto-financement	30%	65 100 €
Frais divers et imprévus	21 925 €			
TOTAL	217 000 €	TOTAL	100%	217 000 €

Réalisation du schéma directeur Eau potable : Selonnet				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 520 €	Subvention AERMC	50%	29 500 €
Mise à disposition marchés subséquents	240 €	Subvention CD04	20%	11 800 €
Schéma directeur	50 000 €	Auto-financement	30%	17 700 €
Frais divers et imprévus	6 240 €			
TOTAL	59 000 €	TOTAL	100%	59 000 €

Mise à jour des schémas directeurs Assainissement : Mirabeau - Mallemoison - Aiglun - Le Chaffaut Saint Jurson				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Assistance à maîtrise d'ouvrage	4 485 €	Subvention AERMC	50%	133 500 €
Mise à disposition marchés subséquents	1 400 €	Subvention CD04	20%	53 400 €
Schéma directeur	235 000 €	Auto-financement	30%	80 100 €
Frais divers et imprévus	26 115 €			
TOTAL	267 000 €	TOTAL	100%	267 000 €

Mise à jour des schémas directeurs Assainissement : Château Arnoux Saint Auban - Volonne				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Assistance à maîtrise d'ouvrage	3 630 €	Subvention AERMC	50%	94 000 €
Mise à disposition marchés subséquents	700 €	Subvention CD04	20%	37 600 €
Schéma directeur	165 000 €	Auto-financement	30%	56 400 €
Frais divers et imprévus	18 670 €			
TOTAL	188 000 €	TOTAL	100%	188 000 €

Mise à jour des schémas directeurs Assainissement : Malijai				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Assistance à maîtrise d'ouvrage	1 815 €	Subvention AERMC	50%	34 500 €
Mise à disposition marchés subséquents	350 €	Subvention CD04	20%	13 800 €
Schéma directeur	60 000 €	Auto-financement	30%	20 700 €
Frais divers et imprévus	6 835 €			
TOTAL	69 000 €	TOTAL	100%	69 000 €

Mise à jour des schémas directeurs Assainissement : Peyruis				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Assistance à maîtrise d'ouvrage	1 815 €	Subvention AERMC	50%	51 000 €
Mise à disposition marchés subséquents	350 €	Subvention CD04	20%	20 400 €
Schéma directeur	90 000 €	Auto-financement	30%	30 600 €
Frais divers et imprévus	9 835 €			
TOTAL	102 000 €	TOTAL	100%	102 000 €

ARTICLE 2 : De solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

ARTICLE 3 : De signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2026

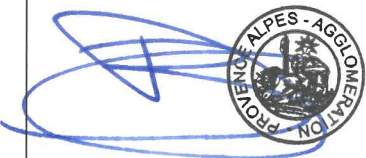
Application agréée E-legalite.com

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille, peut être saisi de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérécours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

Il peut également être formé, dans le même délai de deux mois, un recours gracieux auprès du président de Provence Alpes Agglomération.

ARTICLE 5 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

PUBLIE LE : 06 AOUT 2026 T ☒ NT ☐	FAIT A DIGNE-LES-BAINS, LE TRENTE-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX Le Président,   Julien DI BENEDETTO
--	--

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2026

Application agréée E-legalite.com

22_DN-004-200067437-20260731-DECISION_26

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2026

Application agréée E-legalite.com

22_DN-004-200067437-20260731-DECISION_26